

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

- Rubrique 1. Dénomination et adresse de l'émetteur assujetti
- QUADRA MINING LTD.
2000 – 1177 West Hastings Street
Vancouver (C.-B.) V6E 2K3
- Rubrique 2. Date du changement important
- 30 mars 2005
- Rubrique 3. Communiqué
- Un communiqué annonçant le changement important mentionné dans la présente déclaration a été publié le 31 mars 2005.
- Rubrique 4. Résumé du changement important
- Robinson Nevada Mining Company (RNMC), filiale en propriété exclusive de Quadra Mining Ltd. (la *Société*), a conclu une facilité de fonds de roulement renouvelable et une facilité de ligne de crédit de couverture avec Macquarie Bank Ltd. (*Macquarie*), suivant les conditions d'une convention de crédit datée pour renvoi du 10 mars 2005 (la *convention de crédit*) intervenue entre RNMC, à titre d'emprunteur, la Société, à titre de caution, et Macquarie, à titre de prêteur.
- Rubrique 5. Description complète du changement important
- Suivant les conditions de la convention de crédit, Macquarie fournira une facilité de fonds de roulement renouvelable (la *facilité de fonds de roulement*) maximale de 30 000 000 \$ US jusqu'au 1^{er} août 2005 et de 20 000 000 \$ US par la suite jusqu'au 31 mars 2006. Chaque prélèvement effectué sur cette facilité ne sera pas supérieur à 90 % du rendement de fonderie net, d'après la valeur couverte des expéditions de concentré aux termes des contrats de vente courants. Les prix du métal utilisés pour calculer la valeur estimative seront fondés sur les prix couverts par RNMC entre chaque date de prélèvement et le premier paiement provisionnel fait par les clients suivant les conditions de leurs contrats de vente individuels.
- En outre, Macquarie a convenu de fournir à RNMC une facilité de couverture libre d'appels de marge, sans engagement. Actuellement, Macquarie a convenu que RNMC peut couvrir jusqu'à 25 000 tonnes de cuivre métallique et 60 000 onces d'or. RNMC et Macquarie ont conclu une convention en date du 29 mars 2005 régissant les conditions de la facilité de couverture.
- RNMC a fait un premier prélèvement de 12 000 000 \$ US aux termes de la facilité de fonds de roulement le 30 mars 2005. Avant de faire d'autres

prélèvements aux termes de la facilité de fonds de roulement, RNMC doit remplir des conditions financières et d'autres conditions. Ces conditions comprennent des exigences selon lesquelles, au moment d'un tel prélèvement futur, la production de cuivre de la mine Robinson doit être supérieure à 80 % du niveau budgétisé (calculé selon la moyenne des trois derniers mois) et les frais d'exploitation et les coûts en capital doivent être inférieurs à 120 % des niveaux budgétisés (calculés selon la moyenne des trois derniers mois et des douze derniers mois respectivement).

La garantie pour les obligations aux termes des facilités consiste (i) en une sûreté visant tout l'actif de RNMC; (ii) en une garantie avec recours limité de Robinson Holdings (USA) Ltd. (*RHUSA*) et en un gage de toutes les actions de *RHUSA* et en la mise en gage de toutes les actions de RNMC appartenant à *RHUSA*; et (iii) en une garantie illimitée et non assortie d'une sûreté donnée par la Société et en une convention de subordination par laquelle la Société a convenu de subordonner toute la dette de RNMC envers la Société à la dette de RNMC envers Macquarie.

Rubrique 6. Application des paragraphes 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information n'a été omise sous prétexte de son caractère confidentiel.

Rubrique 8. Haut dirigeant

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. William Myckatyn, chef de la direction, au 604 689-8550.

Rubrique 9. Date du rapport

Le 4 avril 2005 à Vancouver (Colombie-Britannique).